

« Cap sur l'économie circulaire » : Paris dévoile les 4 associations lauréates

Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris, dévoile les 4 lauréats de la 2e édition de « Cap sur l'économie circulaire ». Cet appel à projets a pour but de soutenir les acteurs associatifs locaux, porteurs d'initiatives innovantes pour le réemploi, la réparation et la réutilisation.

La Ville de Paris agit au quotidien pour passer d'une société du jetable à une société du durable. Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des objets, participent à la réduction des déchets et permettent de développer une consommation plus responsable. L'appel à projets « Cap sur l'économie circulaire », lancé le 21 mars et clôturé le 21 avril 2016, s'inscrit dans la démarche de la Maire de Paris et de son adjointe, Antoinette Guhl, pour promouvoir l'économie circulaire à Paris.

Parmi les 20 projets déposés, le jury composé d'élus et de personnalités, a retenu 4 associations qui travaillent à une utilisation des ressources limitée et à la prévention de la production des déchets, pour un montant total de subventions de 45.000€ :

- **La Réserve des Arts** pour son projet « Réemploi des matières premières secondaires des scénographies d'exposition », qui promeut la collecte, le reconditionnement, le réemploi et le stockage des éléments de scénographie des musées et théâtres parisiens. L'association a reçu une subvention de 7.000€.
- **Repair Café Paris** pour son projet « Développer les Repair Cafés de quartier dans Paris ». L'objectif de cette association est de multiplier ces initiatives, augmenter leur fréquence et les lieux d'accueil des ateliers de réparation pour et avec les habitants des quartiers, la subvention est de 13.500€.
- **Les Amis de la Terre France** avec son projet « Guide acheter des biens réparables et faire réparer ses biens à Paris » pour la réalisation d'un guide pratique à destination du grand public avec une subvention de 10.500€.
- **Extramuros** et son projet « Ateliers ménilibres d'auto-fabrication en menuiserie » pour la création d'atelier de fabrication de mobilier en accès libre pour une subvention de 14.000€ et un coût total du projet de 30.500€.

« L'économie circulaire représente l'avenir de notre société, celle de la solidarité, du réemploi et de la récupération. En tant que collectivité locale, nous nous devons de soutenir ces projets et de les aider à se développer auprès de tous les Parisiennes et Parisiens. » souligne Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire.